

Rôle des genêts

© L.-M. Prieau

PROGRAMME D' ACTIONS

Le rôle des genêts sous protection renforcée

L'indispensable contribution des exploitants agricoles dans la conservation du rôle des genêts se vérifie aussi bien dans le Life que dans le PNA qui lui sont consacrés. Nécessairement impliqué en tant que sentinelle et acteur fondamental du milieu, l'agriculteur est au cœur du dispositif mis en place.

Après avoir disparu des principales vallées alluviales françaises, le « roi des cailles », migrateur au long-cours, est aujourd'hui menacé de disparition en France. Depuis les premiers comptages nationaux, les effectifs n'ont cessé de s'effondrer, passant d'un peu moins de 3000 au milieu des années 1970 à seulement 300 en 2014... une perte de 90 % en près d'un demi-siècle !

Afin d'enrayer ce déclin, un programme européen Life+ Nature dédié au rôle des genêts coordonné par la LPO France a été mis en œuvre en Anjou, en Picardie et en Charente-Maritime et arrive à son terme fin 2015. Pendant plus de quatre ans, le Life aura appliqué les mesures préconisées

dans l'ancien PNA (2005-2009) et testé des actions novatrices, d'ores et déjà relayées par le nouveau PNA dédié à l'espèce (2013-2018).

FAIRE ÉVOLUER LES MENTALITÉS

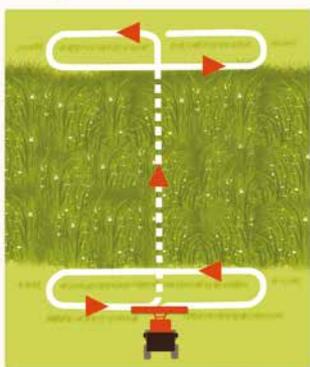
En tant que premiers gestionnaires du milieu, les exploitants agricoles font figure de protagonistes de la préservation du rôle des genêts. Ils sont donc au cœur du dispositif mis en place par le programme Life, qui poursuit un double enjeu : faire évoluer la réglementation, et faire évoluer les mentalités.

Depuis le début des années 1990, le sort des dernières populations de rôle des genêts est largement dépendant

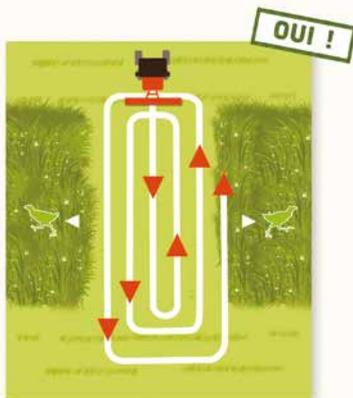
des MAE (mesures agri-environnementales). Les MAE sont des mesures volontaires souscrites par les agriculteurs qui s'engagent à respecter un cahier des charges en contrepartie d'une rémunération. Or l'évolution des effectifs de rôle des genêts met en évidence, outre l'insuffisance générale de volonté politique en matière de préservation des espèces, la faiblesse intrinsèque des MAE. En effet, celles-ci reposent non seulement sur le consentement des exploitants qui peuvent donc les refuser librement, mais également sur des cahiers des charges résultant de compromis locaux entre intérêts économiques et environnementaux, faisant parfois fi de l'urgence à agir. ▶

► **Technique de fauche « sympa »**

• En planche

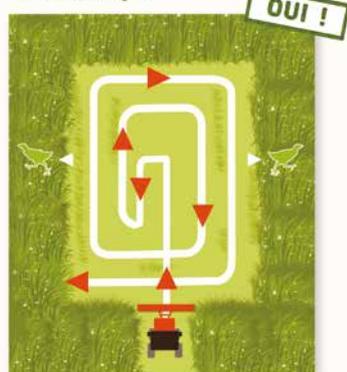


Étape n°1



Étape n°2

• Centrifuge



• Centripète



Afin d'atténuer les conséquences de tels écueils, la LPO France, la LPO Anjou et le CEN Picardie ont activement contribué à la réforme de la PAC, notamment grâce à des connaissances compilées et acquises dans le cadre du Life. En particulier, la mesure « bande refuge » (maintien d'une bande non fauchée) figure désormais au titre des engagements unitaires, c'est-à-dire dans la déclinaison nationale de la PAC. Sur le terrain, d'ambitieuses actions d'acquisition et de gestion ont été menées. Au terme du programme, ce sont ainsi 60 hectares supplémentaires qui seront définitivement affectés à la préservation du râle des genêts, et plus de 700 hectares qui auront été réhabilités afin d'optimiser l'accueil de l'espèce dans nos vallées alluviales.

UNE DÉMARCHÉ DURABLE DE RESPONSABILISATION

S'ils ont été longtemps considérés comme responsables du déclin de l'espèce, les exploitants apparaissent aujourd'hui comme la clé fondamen-

tale de sa réhabilitation. C'est la raison pour laquelle les partenaires du Life ont souhaité les accompagner dans une démarche durable de responsabilisation. Un partenariat étroit s'est ainsi noué entre agriculteurs et équipes du programme, au rythme de leurs contraintes respectives. Alors que les uns s'affairent sur le terrain à la recherche des mâles chanteurs, les autres acceptent – ou non – de retarder leur fauche pour laisser une chance d'envol aux nichées repérées. De même, et pour la première fois en France, les exploitants ont pu utiliser des barres d'effarouchement, visant à faire fuir la faune (et spécialement le râle des genêts) avant qu'elle ne soit happée par la faucheuse. Force est de constater qu'une grande majorité d'entre eux a accepté son utilisation avec bienveillance, et en envisage une utilisation autonome après la fin du programme.

Plus largement, le Life a permis de valoriser les actions, souvent peu contraignantes à mettre en œuvre, pour protéger les individus qui persistent à venir se reproduire dans nos prairies

de fauche : retard de fauche, réduction de la vitesse de fauche, pratique de la « fauche sympa » (du centre vers l'extérieur), maintien de bandes refuge, barres d'effarouchement, etc. sont désormais compilées dans un guide de bonnes pratiques très largement diffusé.

Le Life a donné naissance à une association d'éleveurs picards

Finale-ment, de nombreux professionnels ont pris conscience de l'état critique dans lequel se trouve l'espèce, et du rôle essentiel qui est le leur pour inverser la courbe inquiétante de ses effectifs. Le Life peut ainsi s'enorgueillir d'être à l'origine de l'association d'éleveurs picards Agriculture - Environnement Vallée de L'Oise dont l'objet est la valorisation du foin produit dans le respect du rôle des genêts, et d'avoir permis le développement de l'association d'éleveurs angevins pionnière en la matière : « l'Éleveur et l'Oiseau ».

La disparition programmée de l'espèce continuera naturellement à susciter la mobilisation de tous ceux qui ne s'y résignent pas. Mais l'avenir du rôle des genêts est aujourd'hui aussi et surtout entre les mains des décideurs politiques et des exploitants. •

Anne Vallade, coordinatrice de programme Life, anne.vallade@lpo.fr

EN SAVOIR PLUS

www.rale-des-genets.fr

REPÈRE



Le programme LIFE en cours (sept. 2011 – déc. 2015) bénéficie d'une enveloppe d'1,2 millions d'euros entièrement dédiée à la préservation du râle des genêts, dont la moitié de fonds communautaires et l'autre de fonds nationaux. Décliné sur les 3 sites Natura 2000 que sont la Moyenne vallée de l'Oise, les Basses vallées angevines et la Moyenne vallée de la Charente, ce programme est coordonné par la LPO, qui travaille en étroite collaboration avec la LPO Anjou et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, bénéficiaires associés.